



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
17 JUILLET 2025 À COMPTER DE 8 H 30**

**PROJET DE RÈGLEMENT  
RV-1441-094**

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées au projet de règlement modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le premier Projet de règlement décrit dans cet avis. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le jeudi 17 juillet 2025 à compter de 8 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, à Boisbriand.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

**OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRE CONCERNÉ**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-094 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE R-1 210 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE M 239**

Le Projet de règlement RV-1441-094 a pour objet d'agrandir la zone résidentielle R-1 210 à même une partie de la zone M 239 afin d'y inclure le lot 2 107 682 du cadastre du Québec. Le plan de zonage du Règlement RV-1441 sur le zonage est modifié à cette fin et les dispositions particulières existantes applicables à la zone R-1 210 s'appliquent à la zone agrandie. Ces dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire sont contenues aux articles 1 et 2 du projet.

Les zones R-1 210 et M 239 visées par ce projet de règlement sont approximativement composées des rues Principale, Collin, Fortin, Lapointe, Clément, de Chavigny, de l'impasse Calixa-Lavallée, de l'avenue Chauvin et de la place Cloutier, ainsi que du chemin de la Grande-Côte pour une partie comprise entre les numéros 359 et 415.

**CONSULTATION DU PROJET**

Le Projet de règlement décrit dans cet avis et l'illustration du territoire concerné sont disponibles pour consultation au Greffe de la Ville de Boisbriand situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, bureau 120, Boisbriand, aux heures régulières de bureau. De plus, des informations supplémentaires sur la modification proposée et sur la procédure entourant l'assemblée publique sont disponibles sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

Boisbriand, ce 9 juillet 2025.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2025.53